

Règlement Ronde du Crépuscule 2025

Article 1 - Organisation

La Ronde du Crépuscule 2025 est organisée par Les Randonneurs Sanaryens et la ville de Sanary-sur-Mer.

C'est une randonnée libre, non accompagnée qui se déroule, en partie de nuit, sur trois parcours spécialement balisés dans le massif du Gros Cerveau. L'allure est libre, sans notion de compétition. Elle est suivie d'un repas convivial ouvert également aux participants non marcheurs. Chaque participant recevra un tee-shirt et participera à une tombola.

La participation à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les parcours empruntent des passages en zone privée. Ces zones sont gracieusement ouvertes par leurs propriétaires. Il est demandé d'apporter le plus grand respect à l'environnement et surtout de ne pas réutiliser ces parcours à des fins de loisirs.

Article 2 : Date, accueil, parcours et horaires

Date : samedi 4 octobre 2025

Accueil : à partir de 16h au Jardin d'hiver, 4303 Ancien Chemin de Toulon, 83110 Sanary Sur Mer

A noter que l'accès routier au site sera interdit à partir de 17h15.

Parcours :

- Vert : 8,5 km, dénivelé environ 250m
- Bleu : 11 km, dénivelé environ 380 m
- Rouge : 14 km, dénivelé environ 500 m

Départs :

- Parcours Rouge : 18h00
- Parcours Bleu : 18h15
- Parcours Vert : 18h30

Article 3 : Conditions d'inscription

La Ronde du Crépuscule est ouverte à toute personne âgée de 8 ans et plus au jour de la ronde. Les enfants de moins de 15 ans au jour de la ronde devront obligatoirement être sous la responsabilité d'un adulte accompagnant.

Les chiens ne sont pas admis.

Article 4 : Inscription et paiement

Les inscriptions et le paiement se font exclusivement en ligne sur www.randonneurs-sanaryens.com

Le nombre de participants est limité à 750.

Ouverture des inscriptions : 15 août 2025

Fermeture des inscriptions : dès que le nombre d'inscrits est atteint et au plus tard le mercredi 20 septembre 2025.

Chaque inscription est ferme, définitive et non remboursable.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Tarif :

- Adulte : 20 € + frais de service
- Enfant à partir de 8 ans et jusqu'à 15 ans (né après le 12/10/2010) : gratuit

Article 5 : Secours, sécurité

Les secours sont assurés par un organisme agréé avec un poste de secours mobile et un poste de secours fixe sur la zone d'arrivée. La sécurité sur les parcours est assurée par des commissaires bénévoles et la sécurité routière par la police municipale.

Article 6 : Assurance, responsabilité

Les Randonneurs Sanaryens sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE pour la durée de la manifestation.

Cette randonnée étant libre, non accompagnée et sans notion de compétition ne nécessite pas de certificat médical. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont mis en place sur les trois parcours.

La Ronde du Crépuscule s'inscrit dans une démarche de développement durable et contribue à la lutte contre le gaspillage. **Dans cette démarche qualité, nous ne proposons pas de bouteilles plastiques au cours de l'évènement (départ et ravitaillements).** Nous demandons aux participants d'apporter leur propre bouteille ou gourde. Des gobelets seront également à la vente à la boutique.

Chaque participant doit être en possession d'une réserve d'eau suffisante non jetable.

Article 8 : Droit à l'image et données personnelles

Les participants à La Ronde du Crépuscule 2025 autorisent la presse et les organisateurs à utiliser les images et photos sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au Randonneurs Sanaryens, et sur lesquelles les participants bénéficient d'un droit d'accès et de résiliation. Les informations sont utilisées, exploitées et traitées pour permettre de contacter et d'informer les participants dans le cadre de la relation qui découle de la manifestation.

Article 9 : Dispositions obligatoires

Lampe frontale ou torche, chaussures adaptées à la marche sur chemins caillouteux sont obligatoires pour prendre le départ.

Le port du t-shirt fourni est également obligatoire pour faciliter l'identification des participants.

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo.

Article 10 : Charte du participant

Chaque participant se doit :

- de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours,
- de suivre impérativement les itinéraires spécialement balisés,
- de respecter l'environnement,
- de respecter le code de la route,
- de respecter les autres participants.

Article 11 : Annulation des parcours

En cas de vigilance orange de Météo France, de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants ou de motif indépendant de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'activer un plan B ou d'annuler les parcours. **Le repas et la tombola sont toujours maintenus.**

La manifestation n'est pas annulée et les participants ne pourront prétendre à un remboursement ou versement d'indemnité.

Article 12 : Annulation des participants

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation. Une assurance facultative est proposée en fin d'inscription.

Article 13 : Annulation pour raisons sanitaires

Dans le cas où la manifestation devrait être annulée pour **raisons sanitaires** suite à des décisions gouvernementales, départementales ou locales, le montant de l'inscription, sous déduction des frais de service sera remboursé sur demande via la carte bancaire ayant été utilisée pour le paiement.

La demande devra être effectuée par mail à : rondeducepuscule@free.fr jusqu'au 31 octobre 2025 au plus tard.

Nous remercions par avance les participants désireux d'abandonner le montant de l'inscription. Ils permettront à la Ronde du Crépuscule de minimiser l'impact financier résultant de l'annulation.

Article 14 : Tombola

La participation à la tombola est gratuite pour tous les inscrits. Le tirage au sort des lots est effectué sur la base de la liste des inscrits au 20 septembre 2025.

Les lots sont remis en soirée le jour de la Ronde du Crépuscule aux **gagnants présents physiquement**. Les lots non distribués seront attribués par tirage au sort aux bénévoles.